

Avis des modifications qui seront apportées à votre carte Visa* Scène+^{MD} de la Banque Scotia^{MD}

En vigueur à compter du 1^{er} août 2023

Banque Scotia^{MD}

Avis important concernant les modifications qui seront apportées le 1^{er} août 2023 à votre compte de carte de crédit Visa Scène+ de la Banque Scotia (le « compte ») et au programme Scène+ (le « programme ») associé au compte :

- **Modification des taux d'intérêt annuels sur les achats**
- **Nouvelle façon d'obtenir des points Scène+ dans le cadre du programme pour des achats effectués dans tous les magasins Home Hardware situés au Canada et en ligne à homehardware.ca**

Veillez lire attentivement le présent avis et en conserver une copie pour vos dossiers. L'avis est aussi disponible à scotiabank.com/visachanges.

Chères clientes et chers clients,

Nous souhaitons vous informer des modifications qui seront apportées à votre compte relativement à certains **taux d'intérêt annuels** et de l'introduction d'une nouvelle façon d'obtenir **2X les points Scène+** avec les achats effectués dans tous les magasins Home Hardware situés au Canada et en ligne à homehardware.ca. Voir les détails ci-dessous.



À compter du 1^{er} août 2023, les modifications suivantes s'appliqueront à votre compte.

Modifications apportées aux taux d'intérêt annuels sur les achats

Le taux d'intérêt annuel privilégié pour les achats passe de 19,99 % à 20,99 % .	Le taux d'intérêt annuel privilégié pour les avances de fonds (comprend les transferts de solde, les opérations en quasi-espèces et les Chèques de carte de crédit Scotia ^{MD}) ne change pas.
Le taux régulier pour les achats passe de 24,99 % à 25,99 % .	Les taux réguliers s'appliquent uniquement si nous ne recevons pas votre paiement minimum au plus tard à la date d'échéance figurant sur votre relevé à deux reprises ou plus durant une période de 12 mois consécutifs. Si votre compte est inclus dans un programme Crédit intégré Scotia ^{MD} , ces taux réguliers ne s'appliquent pas. Le taux régulier pour les avances de fonds (comprend les transferts de solde, les opérations en quasi-espèces et les Chèques de carte de crédit Scotia ^{MD}) ne change pas.

Ces nouveaux taux d'intérêt seront appliqués le premier jour suivant la date de votre relevé d'août 2023.

Veillez examiner le tableau comparatif du **Résumé des modifications** figurant ci-après dans le présent avis pour obtenir des renseignements complets sur ces modifications qui s'appliqueront à votre compte et au document d'information (veillez vous reporter à la rubrique « Modifications apportées au document d'information » ci-après).

Nouveau! Programme Scène+ – Obtenez 2X les points Scène+ pour des achats effectués dans des magasins Home Hardware

Introduction d'une nouvelle façon d'obtenir des points Scène+ pour des achats effectués dans tous les magasins Home Hardware situés au Canada et en ligne à homehardware.ca. Pour les petits et les grands projets, votre carte Visa Scène+ peut être l'outil le plus puissant de votre boîte à outils.

À compter du 1^{er} août 2023, **vous obtiendrez 2X les points Scène+** pour chaque tranche de 1 \$ dépensée sur tous les achats admissibles¹ effectués dans tous les magasins **Home Hardware** situés au Canada et en ligne à homehardware.ca. Pour voir la liste complète de tous les magasins participants au Canada, veuillez visiter le scotiabank.com/participatingstores.

Veillez examiner la rubrique « **Modalités supplémentaires applicables aux titulaires de cartes Visa de la Banque Scotia** » du tableau comparatif des **Modifications apportées au programme Scène+** pour obtenir des renseignements complets sur les modifications susmentionnées qui s'appliqueront au programme associé au compte.

Aucune modification n'est apportée au barème d'échange de points Scène+ prévu par le programme. Veuillez visiter le <https://www.sceneplus.ca/fr-ca/terms-and-conditions> pour connaître les modalités actuelles du programme Scène+, y compris les « Modalités supplémentaires applicables aux titulaires de cartes Visa de la Banque Scotia » lorsque les modifications seront apportées.

RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS

Modifications apportées au document d'information. Vous trouverez ci-après les modifications des taux mentionnés dans le document d'information qui s'appliqueront à votre compte.

Les taux d'intérêt annuels privilégiés et les taux réguliers seront modifiés à compter du 1^{er} août 2023, tel qu'il est indiqué ci-après.	
Taux d'intérêt annuels privilégiés actuels en vigueur jusqu'au 31 juillet 2023	Nouveau taux d'intérêt annuels privilégiés à compter du 1^{er} août 2023 (les modifications sont <u>soulignées</u>)
<ul style="list-style-type: none"> • Achats : 19,99 % • Avances de fonds : 22,99 % (comprend les transferts de solde, les opérations en quasi-espèces et les Chèques de Carte de crédit Scotia) 	<ul style="list-style-type: none"> • Achats : <u>20,99 %</u> • Avances de fonds : <u>22,99 %</u> (comprend les transferts de solde, les opérations en quasi-espèces et les Chèques de Carte de crédit Scotia)

Taux réguliers actuels en vigueur jusqu'au 31 juillet 2023	Nouveaux taux réguliers en vigueur à compter du 1 ^{er} août 2023 (les modifications sont <u>soulignées</u>)
<p>Vos taux d'intérêt annuels privilégiés passeront aux taux réguliers de 24,99 % pour les achats et de 27,99 % pour les avances de fonds, les opérations en quasi-espèces, les transferts de solde et les Chèques de Carte de crédit Scotia si nous ne recevons pas votre paiement minimum au plus tard à la date d'échéance à 2 reprises ou plus durant une période de 12 mois. Ces taux entreront en vigueur à la troisième période de relevé suivant le défaut de paiement ayant entraîné l'augmentation des taux. Ils resteront en vigueur jusqu'à ce que vos paiements minimaux nous soient parvenus au plus tard à la date d'échéance du paiement pendant 12 mois consécutifs.</p> <p>Si votre compte est inclus dans un programme Crédit intégré Scotia^{MD}, ces taux réguliers plus élevés ne s'appliquent pas à votre compte.</p>	<p>Vos taux d'intérêt annuels privilégiés passeront aux taux réguliers de <u>25,99 %</u> pour les achats et de 27,99 % pour les avances de fonds, les opérations en quasi-espèces, les transferts de solde et les Chèques de Carte de crédit Scotia si nous ne recevons pas votre paiement minimum au plus tard à la date d'échéance à 2 reprises ou plus durant une période de 12 mois. Ces taux entreront en vigueur à la troisième période de relevé suivant le défaut de paiement ayant entraîné l'augmentation des taux. Ils resteront en vigueur jusqu'à ce que vos paiements minimaux nous soient parvenus au plus tard à la date d'échéance du paiement pendant 12 mois consécutifs.</p> <p>Si votre compte est inclus dans un programme Crédit intégré Scotia^{MD}, ces taux réguliers plus élevés ne s'appliquent pas à votre compte.</p>

La Banque se réserve le droit de renoncer à appliquer des frais à son gré.

Programme Scène+ : Modifications des « Modalités supplémentaires applicables aux titulaires de cartes Visa de la Banque Scotia » du programme Scène+ qui s'appliquent à votre compte. Vous trouverez ci-après les modifications qui s'appliqueront.

Les modalités du programme Scène+ seront mises à jour pour tenir compte de ces modifications à compter du 1 ^{er} août 2023, tel qu'il est indiqué ci-après.	
Modalités actuelles du programme en vigueur jusqu'au 31 juillet 2023	Nouvelles modalités du programme en vigueur à compter du 1 ^{er} août 2023 (les modifications sont <u>soulignées</u>)
<p>1.1 Carte Visa Scène+ de la Banque Scotia</p> <p>Vous obtenez deux (2) points Scène+ pour chaque tranche de 1,00 \$ admissible d'achats portée ou inscrite au compte Visa Scène+ de la Banque Scotia pour les achats effectués dans des épiceries Sobeys, Safeway, IGA, Foodland, Foodland & Participating Co-ops, FreshCo, Chalo! FreshCo, Thrifty Foods, Rachelle Béry, Les Marchés, Voilà by Sobeys, Voilà by Safeway et Voilà par IGA. Cette liste d'épiceries admissibles peut être modifiée à l'occasion sans préavis. Pour voir la liste complète de tous les commerçants participants au Canada, veuillez visiter le scotiabank.com/participatingstores.</p> <p>De plus, vous obtenez deux (2) points Scène+ pour chaque tranche de 1,00 \$ d'achats portée et inscrite au compte Visa Scène+ de la Banque Scotia dans les cinémas Cineplex et en ligne à cineplex.com (le cumul applicable à chaque commerçant susmentionné, le « cumul accéléré »).</p> <p>Vous obtenez un (1) point Scène+ pour chaque tranche de 1,00 \$ portée au compte Visa Scène+ de la Banque Scotia pour tous les autres achats de biens et de services (le « cumul régulier »).</p>	<p>1.1 Carte Visa Scène+ de la Banque Scotia</p> <p>Vous obtenez deux (2) points Scène+ pour chaque tranche de 1,00 \$ admissible d'achats portée ou inscrite au compte Visa Scène+ de la Banque Scotia pour les achats effectués dans des épiceries Sobeys, Safeway, <u>IGA participant</u>, Foodland, Foodland & Participating Co-ops, FreshCo, Chalo! FreshCo, Thrifty Foods, Rachelle Béry, Les Marchés Tradition, Voilà by Sobeys, Voilà by Safeway and Voilà par IGA. Cette liste d'épiceries sélectionnées peut être modifiée à l'occasion sans préavis. Pour voir la liste complète de tous les commerçants participants au Canada, veuillez visiter le scotiabank.com/participatingstores.</p> <p><u>Vous obtenez également deux (2) points Scène+ pour chaque tranche de 1,00 \$ admissible d'achats portée et inscrite au compte Visa Scène+ de la Banque Scotia pour les achats effectués dans des magasins Home Building Centre, Home Hardware Building Centre et Home Furniture situés au Canada ou en ligne à homehardware.ca. La liste de magasins admissibles peut être modifiée à l'occasion sans préavis. Pour voir la liste complète de tous les magasins admissibles au Canada, veuillez visiter le scotiabank.com/participatingstores.</u></p> <p>De plus, vous obtenez deux (2) points Scène+ pour chaque tranche de 1,00 \$ d'achats portée et inscrite au compte Visa Scène+ de la Banque Scotia pour les achats effectués dans des cinémas Cineplex, <u>sur l'application Cineplex</u> et en ligne à cineplex.com (le cumul applicable à chaque commerçant susmentionné, le « cumul accéléré »).</p> <p>Vous obtenez un (1) point Scène+ pour chaque tranche de 1,00 \$ portée au compte Visa Scène+ de la Banque Scotia pour tous les autres achats de biens et de services (le « cumul régulier »).</p>

Questions ou préoccupations? Si vous avez des préoccupations ou si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications apportées à votre compte, vous devez demander à la Banque Scotia de fermer votre compte dans les 30 jours suivant la date d'entrée en vigueur des modifications. Nous pourrions alors discuter d'autres solutions susceptibles de mieux répondre à vos besoins financiers. Si vous souhaitez fermer votre compte, vous pourrez le faire, sans frais ni pénalité, et nous discuterons des options de paiement concernant tout solde impayé. Si vous avez des questions, veuillez visiter le scotiabank.com/visachanges ou appelez-nous au 1 888 999-7185, nous serons heureux de vous aider.

¹ Aucun point Scène+ n'est accordé pour les avances de fonds, les transferts de solde, les chèques de Carte de crédit Scotia^{MD}, les achats retournés, les remboursements ou autres crédits semblables, les paiements, les frais ou les intérêts portés au compte. Les avances de fonds incluent les opérations en quasi-espèces, qui sont des opérations pécuniaires inscrites à votre compte comprenant notamment les téléversements, les devises, les chèques de voyage, les mandats et les achats de jetons de jeu. Tous les montants en dollars sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

^{MD} Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse.

^{MC} Scène+ et l'icône du dessin sont des marques de commerce de Scène Plus IP Corporation, utilisées sous licence.

Marque déposée de Home Hardware Stores Limited, utilisée sous licence.

* Visa Int./Utilisation sous licence.

Toutes les autres marques appartiennent à leurs propriétaires respectifs.